

Investissez dans la formation de vos futurs collaborateurs !



TAXE D'APPRENTISSAGE

DEPARTEMENT **SCIENCE ET GENIE DES MATERIAUX**

- ❖ BUT Science et Génie des Matériaux
- ❖ Licence Professionnelle Métiers du Bois
- ❖ Licence Professionnelle Métiers du Design



Pau
Mont de Marsan
PAYS DE L'ADOUR

<http://iutpa.univ-pau.fr/sgm>



COMMENT VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

En 2023, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent à nouveau avec la mise en place d'une **procédure dématérialisée en 2 étapes** :

ETAPE 1 : Paiement du solde TA directement à l'URSSAF et la MSA



IMPORTANT

ETAPE 2 : Fléchage des fonds sur la plateforme en ligne



Vous pourrez choisir les formations bénéficiaires de votre versement :

- > Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)
- > IUT des Pays de l'Adour - UAI 0641842E
- > BUT Science et Génie des Matériaux - RNCP 35403 et RNCP 35404
- > LP Métiers du Bois - RNCP 36107 et LP Métiers du Design - RNCP 30148



Cette 2^{ème} étape est indispensable pour que nous puissions percevoir votre versement.

Nous comptons sur vous !

La taxe d'apprentissage est une **ressource essentielle** pour nous permettre d'investir et maintenir un niveau de qualité dans nos formations.

Contact :
marie.lavielle@univ-pau.fr
06 65 67 92 62